



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de Fr. 1'200'000.-
pour l'agrandissement du parking
de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds

(du 16 juin 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet l'agrandissement du parking sis au Nord de l'Hôpital de la Ville.

Introduction

Comme la plupart des villes, celle de La Chaux-de-Fonds est confrontée depuis de nombreuses années à l'augmentation du parc automobile et aux problèmes et nuisances que ce dernier occasionne.

Cette évolution est rendue plus complexe dans notre région par les effets de la neige qui exigent un parcage discipliné de la part des automobilistes pour conserver des espaces de stationnement et de circulation.

La situation du parcage dans la zone de l'hôpital confirme malheureusement les tendances constatées ailleurs et il est fréquent d'observer dans tout le périmètre de l'HCF un engorgement qui empêche patients et visiteurs de stationner. Cette surcharge est due en grande partie à la présence dans le parking réservé au public de véhicules du personnel.

Une réflexion spécifique était donc nécessaire. Les déplacements en voiture du personnel de l'hôpital, comme de ses usagers et visiteurs, participent souvent plus d'habitudes que d'un besoin avéré d'utiliser un véhicule individuel.

Nous avons donc travaillé ce dossier en impliquant les TC, en analysant les modes de déplacement et en fixant des définitions des besoins permettant d'éviter de goudronner l'intégralité du champ situé au nord de l'hôpital.

L'analyse de la situation était arrivée à son terme lorsque le site de CESANE, école de soins infirmiers, a vu son affectation se modifier et rejoindre la filière de la formation non-HES pour les professions en relation avec le social et la santé sous le nom de Centre Pierre-Coullery. Ainsi, une nouvelle population d'automobilistes potentiels allait-elle s'ajouter aux encombrements déjà visibles dans le secteur.

Le CC a décidé de reprendre le dossier et d'intégrer dans le calcul du nombre de places nécessaires celles du Centre Pierre-Coullery. Par ailleurs, il a également renoncé à la pose d'horodateurs dans cette zone, dans l'attente d'un plan général de parcage en ville, étudié actuellement.

La création d'un parking au Nord de l'hôpital doit dès lors permettre :

- d'offrir des places de parc au personnel de l'hôpital avec discernement, c'est-à-dire en ne prévoyant pas 1000 places de parc, une par employé, une par visiteur, une par usager, mais des facilités de parcage répondant à des besoins fondés ;
- d'offrir dans le même esprit des places aux étudiants du Centre Pierre-Coullery ;
- de prévoir le financement de ces places par leurs usagers, tant il est vrai que le déplacement en véhicule individuel et l'occupation du domaine public ont un coût qui doit être couvert ; de prévoir un développement de la zone bleue dans le secteur et un meilleur contrôle de son respect ;
- de favoriser les déplacements du personnel et des visiteurs en transports publics, en améliorant l'efficacité de la desserte, déjà très bonne cependant, et l'attractivité financière des tarifs ;
- de valoriser les déplacements à pied ou en vélo.

En fait, il s'agit en grande partie d'instaurer un fonctionnement semblable à ce qui se pratique ailleurs depuis longtemps et que nous pratiquons donc nous-mêmes lorsque nous nous y rendons.

Il est attendu de cette évolution pour l'hôpital un meilleur accès pour les visiteurs des patients hospitalisés et pour les patients eux-mêmes, lorsqu'ils viennent en consultation ou en traitement, lorsqu'ils ont un besoin avéré de se déplacer en voiture.

De même, il est attendu de cette offre complémentaire de places de parc concernant Pierre-Coullery une intégration harmonieuse de ses usagers dans le quartier sans nouvelle surcharge. Cet objectif s'appliquera également aux locataires de l'hôpital (Centre de transfusion, Laboratoires, CPSN, etc.).

Il est à relever que les principes appliqués dans la zone de l'hôpital concernent, d'ores et déjà, le personnel d'autres services de la ville qui utilise des parkings privés.

Etat de situation

Places à disposition

A ce jour, l'hôpital bénéficie de 218 places de parking dont 93 relèvent du domaine public et 125 du domaine privé hospitalier. Quatre-vingt-deux pour cent des places de l'hôpital sont réservées à des places de fonction pour les collaborateurs, les fournisseurs et les services externes (cf. plan de situation en annexe).

Evaluation du besoin

Il n'existe actuellement pas d'étude de trafic détaillée et il est donc peu réaliste d'articuler un chiffre exact correspondant au besoin des utilisateurs et des collaborateurs de l'établissement. Ce besoin demeure bien souvent subjectif et varie énormément selon la situation urbaine, l'offre de transport public, le comportement des usagers, etc.

Deux mesures récentes ont renforcé l'augmentation du besoin en places de stationnement : les changements de réglementation en matière de domiciliation des collaborateurs et l'établissement de permis de travail frontaliers en relation avec l'actuelle pénurie de personnel soignant. Au 1^{er} janvier 2002 et sur un total d'env. 800 collaborateurs, 70% étaient domiciliés sur la commune de La Chaux-de-Fonds et 8% en France voisine. Un autre élément est lié à la planification sanitaire qui induit déjà davantage de déplacements pour les familles des malades dont l'hospitalisation se fait sur plusieurs sites. Elle va nécessiter aussi une mobilité accrue pour certaines catégories de personnel, notamment les médecins, lorsque l'organisation des missions et des services impliquera les deux centres principaux. De plus, il ne faut pas oublier le rôle régional que joue l'HCF envers le Jura et le Jura bernois.

L'évaluation des besoins de Pierre-Coullery a été faite à raison d'une trentaine de places à ajouter au calcul strictement hospitalier.

La norme de 1993 VSS SN 641.400 fournit une estimation empirique pour l'évaluation des besoins en matière de stationnement. Selon celle-ci, le besoin pour l'HCF serait de 300 à 400 places. Dans le canton de Vaud pour les parkings hospitaliers, un facteur maximal de 1,5 places par lit est préconisé, ce qui représente 300 places pour l'HCF. Pour veiller à l'adéquation de l'offre que nous envisageons, nous allons procéder à une enquête nominative de préservation auprès des collaborateurs de l'hôpital et de ceux des institutions locataires qui vont devoir remplir un questionnaire fondant leur besoin pour une place dans le parking.

Transports publics

La desserte de l'hôpital par les bus des TC (ligne 4) est excellente. Elle offre des passages de bus toutes les 10 minutes de 6h à 18h50 en semaine et toutes les 20 minutes en soirée et les week-ends. En semaine, le premier bus pour l'hôpital part de la gare le matin à 5h35 et le dernier bus quitte l'hôpital tous les jours à 23h32. Des lignes interurbaines sont également à disposition depuis les communes environnantes.

On constate, néanmoins, que le système de desserte qui centralise toutes les lignes à la gare complique l'utilisation des transports en commun pour les quartiers situés au Sud-Est et au Nord-Ouest de la ville, même si, à vol d'oiseau, la distance jusqu'à l'hôpital est relativement courte.

Projet

Afin de restituer l'usage du parking aux usagers de l'hôpital, visiteurs et patients, l'agrandissement prévu vise essentiellement à résoudre les problèmes posés par l'utilisation actuelle qu'en fait le personnel de l'hôpital. Il correspond à une augmentation d'environ 150 places de stationnement et porte ainsi la capacité du parking pour le personnel hospitalier à env. 220 places et celle pour le public à environ 143 places, y compris les quelque 30 places destinées à Pierre-Coullery. L'espace du domaine public sera donc rendu disponible, pour autant qu'il soit soumis à un contrôle strict du respect des règles de stationnement.

L'élément incitatif retenu pour promouvoir un usage plus large des transports publics est financier.

Zones publiques de stationnement

Le projet envisagé pour le domaine public aux alentours de l'hôpital, et avalisé par le Conseil communal, comprend :

- une mise en zone bleue de la rue de Chasseral ;
- un parking payant (commun avec celui de l'hôpital) au Nord, sous contrôle d'accès par barrières, la caisse étant installée sous le couvert de l'entrée de l'hôpital ;

- la création d'une zone bleue dans la rue Sophie-Mairet, entre le Centre de transfusion et la rue des Arbres, notamment pour faciliter le parage des donneurs de sang (réalisée en avril 2003) dont l'efficacité sera observée et la dimension réduite si nécessaire ;
- la mise en zone 30 km/h de la Boucle de Cydalise (en cours de réalisation) ;
- l'extension de la zone blanche dans les rues des Arbres et Arthur Munger (réalisée) ;
- la création d'une zone illimitée de décharge au chemin des Kikajons (d'ores et déjà partiellement réalisée) ;
- l'aménagement et l'amélioration des cheminements piétonniers depuis les rues des Bassets et de la Tuilerie ainsi que du chemin des Kikajons jusqu'à l'HCF et le Centre P. Coullery.

Un tarif progressif et valable 7 jours sur 7 est arrêté : gratuit la première heure, Fr. 0.50 pour la deuxième heure, Fr. 1.-- pour la troisième heure, puis Fr. 2.-- par heure pour les heures suivantes. La plage horaire de 19h à 08h sera quant à elle affranchie de paiement. Une solution sans paiement sera apportée pour les quelques patients traités chroniquement sur un mode ambulatoire ou en hospitalisation de jour.

La gestion et la maintenance des caisses et des barrières de contrôle d'accès seront assurées par le service de police.

Parking du personnel

Le parking du personnel se compose de plusieurs sites (cf. plan en annexe), seul celui situé au Nord est concerné par l'agrandissement. Une partie du parking sera dévolue aux places de fonction et la plus importante aux places dites "flottantes". Le système de places "flottantes" a été retenu, car il permet sur la base de la probabilité de disposer des places des personnes absentes, de bénéficier d'une occupation optimale des surfaces disponibles. Ce principe ne peut cependant pas garantir une place en tout temps à chaque usager. Pour pallier cet inconvénient, le coefficient de "sur location" doit être ajusté dans le temps.

Les places de fonction seront accordées avec parcimonie afin de disposer d'un maximum de places flottantes. Le nombre de places de fonction projeté à ce jour est de l'ordre de 87, soit une diminution d'env. 20 % par rapport à la situation actuelle. Il diminuera très certainement encore sous l'effet du tarif différencié prévu pour les places de fonction et les places "flottantes".

Situation et capacités

La solution d'aménagement retenue prévoit un agrandissement de 4250 m² du parking Nord de l'hôpital, sis sur la parcelle n°10519 du registre foncier et relevant de la propriété communale. Le paysan locataire de ce fermage a donné son accord de principe pour l'utilisation de cette parcelle (des discussions sont en cours pour améliorer son exploitation en contre-partie), ce qui permettra de créer env. 100 places supplémentaires pour le personnel de l'établissement.

Critères d'allocation

Les locations porteront sur les places de fonction et les places flottantes.

Les critères retenus pour l'obtention d'une place de fonction sont :

- l'urgence médicale ou technique sur la plage horaire de 7h à 18h pour les collaborateurs de piquet uniquement (le personnel d'astreinte sur site ne pourra pas prétendre à une place de fonction) ;
- le statut de chef de service / d'équipe (sur demande des intéressé(e)s et du supérieur hiérarchique) ;
- les déplacements réguliers dans le cadre de la fonction.

Les critères retenus pour l'obtention d'une place "flottante" sont :

- les horaires de travail ne correspondant pas à l'offre des transports publics ;
- la durée du trajet en bus entre le domicile et l'hôpital supérieure à 20 mn ;
- les cas spécifiques (handicap, autres).

Tarifs de location

Pour répondre à la demande du personnel, nous avons prévu des tarifs comparables à ceux pratiqués aux abords d'hôpitaux de la dimension du nôtre. Le tarif le plus bas est inférieur au coût d'un abonnement mensuel de bus, ce qui n'est sans doute pas aussi efficace pour assurer une utilisation meilleure des transports publics que nous ne le souhaitons au départ. Nous espérons cependant que le fait de devoir payer quelque chose pour stationner tout près de leur lieu de travail amènera certains employé(e)s de l'hôpital à envisager un changement de mode de déplacement. Le week-end et les jours fériés, l'utilisation du parking du personnel sera gratuite pour l'ensemble des collaborateurs

Les tarifs mensuels proposés sont les suivants :

	Tarif mensuel place de parking			
	Nominative / de fonction		Flottante	
	Couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte
Hôp. de La Chaux-de-Fonds	F. 75.--	Fr. 45.--		Fr. 30.--
Hôpital de Sierre				Fr. 20.--
Hôpital de Martigny				Fr. 20.--
Hôpital de Bienne *	Fr. 55.-- à 95.--	Fr. 45.--	Fr. 40.--	Fr. 25.--
Hôpital de Fribourg		Fr. 45.--		Fr. 33.--
NHP	Parking payant à futur - tarifs inconnus à ce jour			
CHUV	Fr. 150.--	Fr. 75.--	Fr. 86.--	Fr. 54.--

(* : tarifs seront prochainement revus à la hausse)

Sous réserve de répondre aux critères d'allocation établis, les collaborateurs des institutions locataires bénéficieront de places de parc selon un ratio proportionnel au nombre de collaborateurs de l'HCF et sous réserve d'un nombre de places de parking suffisant pour l'hôpital.

Gestion et maintenance du parking

La location des places sera effectuée par le service du personnel de l'hôpital sur la base des critères établis. Les opérations de maintenance sur les équipements présents (caisses, barrières) seront gérées par le service de police. Les services techniques de l'hôpital pourraient assurer les interventions d'urgence sur les barrières. Les travaux de déneigement et de voirie seront réalisés par les services communaux. Les coûts correspondant aux activités assumées par l'hôpital seront imputés à la commune.

Description et planification des travaux

Le maître de l'ouvrage pour la construction de cet objet est l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds sur mandat de la ville. Une étroite collaboration s'est établie avec les services communaux concernés (SU, TP, Police) en ce sens. Les travaux se résument aux opérations de terrassement et d'équipement (signalisation, éclairage, etc.) inhérentes à l'agrandissement ainsi qu'à la remise à niveau des couverts actuels. Une bonne intégration paysagère a été prévue de façon à préserver l'environnement de l'hôpital. La construction du parking est prévue pour l'automne 2003. Le choix de l'entreprise de génie civil qui sera mandatée pour cette réalisation devra respecter les conditions liées aux marchés publics.

Contrôle d'accès

Le contrôle d'accès aux parkings sera effectué par un système de barrières ad hoc. Le parking Nord comprendra de manière indifférenciée les places publiques, les places "flottantes" et de fonction du personnel. Le système électronique de contrôle des accès gèrera la répartition des places à disposition pour les différents types d'utilisateurs. Ce principe permettra d'évoluer vers une répartition différente, si l'un des secteurs devait être sous-occupé.

Le public aura accès au parking contre ticket à régler à la caisse automatique qui sera placée sous la marquise de l'hôpital. Le parking sera accessible aux collaborateurs autorisés, grâce à leur carte magnétique d'identification qui commandera l'ouverture des barrières de contrôle.

Transports publics

Une étude de géorépartition, menée en collaboration avec le Département de l'aménagement du territoire, a permis de mesurer l'adéquation entre les lieux de domiciliation des collaborateurs chaux-de-fonniers et les lignes de bus existantes. Elle a démontré, d'une part, que la grande majorité des collaborateurs est domiciliée à proximité des lignes de bus et que, d'autre part, aucun effet de concentration ne devrait conduire au dépassement des capacités de ramassage des transports en commun.

Une offre tarifaire promotionnelle (réduction d'env. Fr. 100.-- sur l'abonnement de bus annuel) est proposée pour une durée d'une année par les TC aux employé(e)s de l'établissement comme mesure d'accompagnement au projet, afin de promouvoir l'utilisation du réseau (cf. annexe). A l'échéance de cette offre, un subventionnement des abonnements de bus sera proposé aux collaborateurs durant une seconde année. Son financement sera assuré par les recettes des locations des places de parc. Ensuite un bilan sera fait.

Une même réflexion est en cours concernant l'aide au transfert modal entre la direction de Pierre-Coullery et les TC.

Enfin, dans le cadre du plan de la mobilité, un groupe de travail planche sur la mise en place de parkings d'échange en périphérie de la ville. Lors de l'élaboration du projet qui vous est présenté, nous avons imaginé attribuer cette fonction à la place des Forains pour le personnel de l'hôpital domicilié en dehors du territoire communal ou dans des quartiers périphériques Cette solution a été abandonnée, car elle nécessitait une amélioration de la desserte actuelle par les transports en commun et la création d'une desserte spécifique "place des Forains / hôpital" par bus navette pour couvrir certains horaires. Elle s'est avérée irréaliste en raison de son coût très élevé (Fr. 1'200.- / jour).

Au surplus, cette place est indisponible plusieurs semaines par an. Elle n'a ainsi pas été retenue par la Commission de l'hôpital qui a préféré favoriser la solution consistant à l'augmentation des zones blanches de stationnement aux alentours de l'hôpital et à l'amélioration des cheminements piétonniers reliant la rue des Bassets à l'HCF.

Financement

Coûts

Investissement

Le montant de l'investissement nécessaire pour la construction du nouveau parking de 150 places supplémentaires, pour l'équipement du contrôle d'accès et pour la réfection du couvert du parking Nord a fait l'objet d'une estimation détaillée. Il s'élève à Fr. 1'200'000.-- (TVA incluse), soit env. Fr. 710'000.-- pour le domaine hospitalier et Fr. 490'000.-- pour le domaine public. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont classés par CFC¹ et ventilés par secteur (public et hospitalier).

Pour mémoire, le projet initial de parking de l'hôpital (1998) avait été estimé à Fr. 300'000.-- (construction de 80 places et système simple de contrôle d'accès). Il ne prenait pas en compte les coûts engendrés par l'aménagement du secteur public (caisse automatique et câblage), la réfection des couverts, l'amélioration de l'éclairage et des espaces verts. Le projet présenté ensuite à la Commission de l'hôpital, qui n'incluait pas les nouveaux besoins liés tant à l'ouverture de Pierre-Coullery qu'à l'évolution de la planification sanitaire, aurait coûté quant à lui Fr. 680'000.--.

La dépense sera amortie au taux de 10% pour les équipements et au taux de 5% pour les travaux de génie civil.

¹ Code des frais de construction

Pos.	Travaux	CFC	HCF	Domaine public	Montant Total
1	Génie civil et canalisations	411	453'700.00	244'300.00	698'000.00
2	Eclairage public	443	25'675.00	13'825.00	39'500.00
3	TC modification mâts	446	20'150.00	10'850.00	31'000.00
4	Caisse automatique et barrières	328	25'000.00	149'500.00	174'500.00
5	Marquage des places et routes	327	12'090.00	6'510.00	18'600.00
6	Signalisation	939	6'370.00	3'430.00	9'800.00
7	Frais d'arrêté communal	511	455.00	245.00	700.00
8	Frais de géomètre et registre foncier	511	2'925.00	1'575.00	4'500.00
9	Mise à l'enquête publique	511	390.00	210.00	600.00
10	Contrôle d'entrée du personnel	328	12'500.00		12'500.00
11	Câblage électrique des bornes et caisses	335	52'000.00	29'000.00	81'000.00
12	Arborisation selon plan et Espace vert	421	19'500.00	10'500.00	30'000.00
13	Réfection des toits éternit *	324	73'500.00		73'500.00
14	Divers et imprévus (honoraires)	419	16770	9030	25'800.00
Total			721'025.00	478'975.00	1'200'000.00

* : poste entretien maintenance

Exploitation

Les charges d'exploitation seront intégralement assumées par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Elles sont estimées à env. Fr. 143'000.-- par année (amortissement inclus), soit Fr. 68'000.-- pour le domaine hospitalier et Fr. 76'000.-- pour le domaine public. Elles sont liées à la maintenance des installations techniques, aux charges de voirie et de déneigement ainsi qu'aux frais de gestion. Les montants correspondant aux subventions des abonnements de bus des collaborateurs sont inclus dans cette estimation.

Recettes

Les bénéfices annuels encaissés par la commune sont estimés à Fr. 117'000.-- pour les parkings du domaine hospitalier et à Fr. 100'000.-- pour le domaine public (taux d'occupation à 50 %) .

Charges et recettes

	1ère année		2ème année		5ème année		11ème année	
	hospitalier	public	hospitalier	public	hospitalier	public	hospitalier	public
CHARGES								
Amortissement								
Construction	SFr. 28'500	SFr. 13'500	SFr. 28'500	SFr. 13'500	SFr. 28'500	SFr. 13'500	SFr. 28'500	
Equipements	SFr. 14'500	SFr. 22'500	SFr. 14'500	SFr. 22'500	SFr. 14'500	SFr. 22'500	SFr. 14'500	
Exploitation								
Voirie	SFr. 5'000	SFr. 3'000	SFr. 5'000	SFr. 3'000	SFr. 5'000	SFr. 3'000	SFr. 5'000	SFr. 3'000
Déneigement / salage	SFr. 11'500	SFr. 5'500	SFr. 11'500	SFr. 5'500	SFr. 11'500	SFr. 5'500	SFr. 11'500	SFr. 5'500
Entretien espaces verts	SFr. 3'900	SFr. 2'100	SFr. 3'900	SFr. 2'100	SFr. 3'900	SFr. 2'100	SFr. 3'900	SFr. 2'100
Maintenance technique	SFr. 1'000	SFr. 3'000	SFr. 1'000	SFr. 3'000	SFr. 1'000	SFr. 3'000	SFr. 1'000	SFr. 3'000
Frais de gestion ¹	SFr. 3'700	SFr. 26'000	SFr. 3'700	SFr. 26'000	SFr. 3'700	SFr. 26'000	SFr. 3'700	SFr. 26'000
Mesures d'accompagnement								
Subvent. abonnements bus ²			SFr. 36'000					
Total des charges	SFr. 68'100	SFr. 75'600	SFr. 104'100	SFr. 75'600	SFr. 68'100	SFr. 75'600	SFr. 64'200	SFr. 37'500
RECETTES								
Locations	SFr. 117'000		SFr. 117'000		SFr. 117'000		SFr. 117'000	
Caisses		SFr. 100'000		SFr. 100'000		SFr. 100'000		SFr. 100'000
Total des recettes	SFr. 117'000	SFr. 100'000	SFr. 117'000	SFr. 100'000	SFr. 117'000	SFr. 100'000	SFr. 117'000	SFr. 100'000
BALANCE	SFr. 48'900	SFr. 24'400	SFr. 12'900	SFr. 24'400	SFr. 48'900	SFr. 24'400	SFr. 52'800	SFr. 62'500

(1) frais de gestion pour le domaine hospitalier : Fr. 15.-- par dossier et par an sur la base d'un turn over de 20%

(2) env. 400 ETP ne bénéficiant pas d'une place de parc et répondant aux critères de domiciliation / hôpital

Communication

Syndicat

Le projet précédent avait été présenté aux représentants du syndicat le 3 mai 2002. Il avait reçu un accueil globalement favorable. Il avait cependant été demandé de :

- revoir les tarifs à la baisse, de manière à atteindre un tarif de base d'env. Fr. 30.- à 35.- ;

Dans un deuxième temps, les tarifs n'ayant pas été adaptés suffisamment selon lui, le personnel s'est exprimé contre le projet en évoquant, outre les prix, le fait qu'il allait devoir payer les places de parc avant que le système ne se généralise. Il a même été prétendu, à tort, que les employé(e)s de l'hôpital joueraient le rôle de cobayes en la matière. Cette affirmation est inexacte, puisque les employé(e)s de la ville qui utilisent les parkings privés payent leur place depuis longtemps, que ceux qui se parquent en zone bleue et sont amendables payent bien entendu leurs amendes et que le passage en parking payant est la règle pour le personnel de l'Etat. Il est vrai cependant que tous les services de la ville ne payent pas leur place de parc lorsque des zones blanches sont à disposition alentours. Tout en relevant que les employé(e)s de l'hôpital qui se déplacent en transports publics payent leur place, nous rappelons que, à l'exécution du parking, il sera loisible à ceux qui se déplacent en voiture et refuseraient de payer pour se parquer de le faire en zone blanche à quelques centaines de mètres de leur lieu de travail.

Le Conseil communal a cependant été sensible à la demande des représentants du personnel d'ajuster les tarifs des places de parc, en particulier parce qu'il ne souhaitait pas que ceux de l'HCF soient supérieurs à ceux d'autres établissements de même envergure.

Collaborateurs

Deux séances d'information aux collaborateurs ont été organisées en août 2002, à satisfaction. Lors de l'une de ces séances, une proposition d'aménagement d'un parking à vélo à l'Ouest de l'hôpital a été retenue. Une nouvelle séance a été agendée le 24 juin afin de tenir au courant le personnel des derniers développements, en particulier de la baisse des tarifs, et afin de pouvoir répondre à ses préoccupations le mieux possible.

Voisinage

Le projet de parking et la gestion du parcage aux alentours de l'Hôpital ont été présentés aux riverains le 16 juin pour que leurs remarques et suggestions puissent être prises en compte avant l'édition du rapport. L'Hôpital, la Police et le Service d'urbanisme ont animé cette séance. Les

riverains de l'Hôpital ont souhaité que des mesures d'accompagnement soient mises en place, comme l'établissement de zones 30 ou la pose d'obstacle empêchant le parcage sauvage. Les voisins immédiats du futur parking ont sollicité la possibilité de discuter des aménagements prévus en bordure de leur propriété avant exécution, ce qui leur a bien entendu été accordé. La population des rues suivantes a été conviée : Chasseral / Printanière / Boucle de Cydalise / Sophie-Mairet / Epargne / Arbres / Arthur-Münger / Tuilerie / Combettes et Douze-Septembre / Prévoyance / Kikajons. Une cinquantaine de personnes a participé à cette rencontre.

Commission d'urbanisme

La Commission d'urbanisme a préavisé positivement le projet sous réserve d'une amélioration de la végétation de ce parking. Elle s'est, par ailleurs, exprimée plus largement sur la problématique du parcage en ville et sur la nécessité de prévoir des parkings de dégagement aux entrées de ville.

Commission de l'hôpital

Le premier projet avait été présenté aux membres de la commission le 4 juin 2002. Un accord de principe avait été obtenu. Lors de cette commission, il avait été demandé d'étudier la possibilité de créer des zones couvertes sur le nouveau parking, voire de créer un parking en dur de plusieurs étages.

Nous avons essentiellement étudié la variante de la couverture partielle, sachant qu'un parking complet nécessiterait plusieurs millions d'investissement, à reporter sur le prix des places et qu'un parking couvert d'envergure amènerait davantage de circulation au milieu d'une zone de tranquillité. Quant à l'autre solution, et vu son coût important, nous proposons de ne pas la retenir non plus. Compte tenu de son rapport coût / prestations (entre Fr. 540'000 et 880'000.-- pour 70 à 90 places couvertes), elle ne nous paraît pas suffisamment favorable. Elle pourrait être reprise au terme de l'amortissement complet de la construction.

Le projet intermédiaire, qui n'intégrait pas encore les besoins en relation avec l'ouverture du Centre Pierre-Coullery, a été présenté à la Commission de l'hôpital qui l'avait adopté par 11 voix contre 1 dans sa séance du 5 décembre 2002.

Le présent projet a été présenté à la commission le 4 juin 2003. Celle-ci a accueilli favorablement les modifications apportées et accepté le rapport par 9 voix contre 1. Lors de cette séance, une demande d'aménagement d'une piste cyclable pour accéder à l'hôpital a été formulée. Cette possibilité sera étudiée.

Conclusion

La situation du stationnement à l'hôpital est devenue très critique au fil des années et il n'est plus envisageable de reporter l'agrandissement du parking.

A l'évolution indéniable de la pendularité des employé(e)s de l'hôpital et de la motorisation de ses usagers est venue s'ajouter l'ouverture du Centre Pierre-Coullery. Il est donc impératif de proposer une solution raisonnable à cet engorgement qui fasse appel à la fois à la responsabilité de chacun dans l'utilisation du domaine public, qui préserve l'environnement en limitant le nombre de places de parc et qui permette un certain transfert modal. Nous avons également veillé à la bonne intégration paysagère du parking afin d'éviter le sentiment d'une « bétonisation » de l'environnement.

La solution proposée reste donc raisonnable sur le plan environnemental et acceptable financièrement. Elle demeure incontournable.

La présente demande de crédit n'a pas été annoncée dans la planification financière 2000-2004, mais figure dans le budget 2003. Aussi, nous espérons que le Conseil général pourra entrer en matière et nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'200'000.- est accordé au Conseil communal pour l'agrandissement du parking de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 10% pour les équipements et au taux de 5% pour les travaux de génie civil.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : La Secrétaire :
Chs Augsburgers C. Stähli-Wolf